



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le **28 DEC 2023**
et publié le **28 DEC 2023**
Le directeur général adjoint des services

Administration générale et partenariats

Décision n° 2023-337

Objet : Fixation de tarifs municipaux au titre de l'année 2024

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques notamment son article L 2125-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019 définissant les règles de calcul du quotient familial,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs à appliquer pour l'année 2024,

DECIDE de fixer les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2024 tels que indiqués dans le tableau annexé.

Fait à Sceaux, le 19 décembre 2023




Philippe LAURENT



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 28 DEC 2023
et publié le 28 DEC 2023

Le directeur général adjoint des services

VILLE DE SCEAUX

TARIFS 2024

Décision du maire n° 2023-337

I. REDEVANCES FUNERAIRES

Cimetière page 3

II. DROITS DE PLACE

Marchés d'approvisionnement page 4

Marché des créateurs proposé lors du Printemps des transitions page 4

III. PERMIS DE STATIONNEMENT

Stationnement payant des véhicules - parcs de stationnement page 5

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange A page 6

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone orange B page 7

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte page 8

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite) page 9

Stationnement payant des véhicules sur voirie - horodateurs - zone verte (suite) page 10

Forfait de post-stationnement (FPS) page 10

Stationnement résidents page 10

Stationnement actifs page 10

Abonnements Pro soin à domicile page 10

Emplacements réservés au stationnement page 11

Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue page 11

Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente) page 11

Terrasses page 12

Restaurant de l'équipement tennis page 12

Toit-terrasse du restaurant de l'équipement tennis page 12

Occupations du domaine public pour les soldes page 12

Etalages, appareillages, mobiliers page 12

Kiosque des Blagis page 12

Véhicule servant à la vente page 12

Bulles immobilières de vente page 12

Installations pour la collecte sélective des déchets page 12

Occupation commerciale de la voirie publique page 12

Occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif page 12

Palissades ou clôtures page 13

Emprise de chantier page 13

Dépôt hors emprise de chantier page 13

Installation d'une grue page 13

Echafaudage volant, éventail page 13

IV FACTURATION DE PRESTATIONS DE SERVICE ET FRAIS DE GESTION

Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers page 13

Occupation du domaine public sans droit constatée page 13

Occupation commerciale sans droit page 13

Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement page 13

Dépôts non autorisés sur l'espace public page 13

V. TARIFS POUR MISES A DISPOSITION ET PRESTATIONS DIVERSES

Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires page 14

Marché de Provence page 15

Tournages de film page 15

Manège page 15

Location des salles municipales page 16

Mise à disposition des sites pour loges page 17

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) page 17

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite page 18

Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite page 19

Location de matériel municipal page 19

Remplacement du matériel municipal page 20

Tarifs de reprographie page 20

Mise à disposition de personnel page 20

Foire aux santons et crèches de Provence page 20

Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie page 21

Badges d'accès bâtiments page 21

Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance page 21

Cartes fonctionnaires page 21

Jardins familiaux page 21

VI. PRODUITS DE VENTE D'OUVRAGES ET OBJETS PROMOTIONNELS

Ventes d'ouvrages et autres supports	page 21
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 22
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)	page 23

VII. LOCATIONS DE MACHINES ET ESPACES DE TRAVAIL

La Manufacture, fablab fibres et textiles	page 23
---	---------

VIII. VENTE D'ESPACES PUBLICITAIRES

Publicité Sceaux-mag	page 23
----------------------	---------

IX. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE SOCIAL, FAMILIAL ET PERISCOLAIRES

Etablissements d'accueil de la petite enfance	page 24
Accueil périscolaire du matin (APM)	page 25
Pause méridienne	page 25
Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM)	page 26
Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE)	page 26
Utilisation sans droit des prestations ALSH et garderie du mercredi 11h30 à 12h30	page 27
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	page 27
Centre de loisirs mercredi (période scolaire)	page 28
Centre de loisirs ALSH (hors périodes scolaires)	page 28
Classes transplantées	page 29
Séjours de vacances 6-17 ans	page 29
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans	page 29
Mini-séjours jeunesse en période de vacances scolaires	page 29
Restaurant administratif - restaurant scolaire	page 30

X. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE CULTUREL

Bibliothèque municipale	page 31
Cinéma Trianon	page 32

XI. REDEVANCES ET DROITS POUR SERVICES A CARACTERE SPORTIF

Salle de musculation	page 33
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires	page 34
Cross	page 34
Installations sportives	page 35
Courts de tennis des Clos Saint-Marcel - terrains extérieurs	page 35
Courts collectifs de gymnastique	page 35
Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du 27 novembre 2019	page 36

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Cimetière		<u>Concessions :</u>			
		- décennale enfant . renouvellement	159,00 €	166,00 €	
		- trentenaire acquisition . 1er renouvellement	979,00 € 2 242,00 €	999,00 € 2 287,00 €	
		. 2ème renouvellement et suivants	4 115,00 €	4 115,00 €	
		- Droits d'occupation caveau provisoire . forfait pour 30 jours	112,00 €	117,00 €	
		. par jour, du 31ème au 90ème jour	6,00 €/j	7,00 €/j	
		. par jour, à partir du 91ème jour	10,00 €/j	11,00 €/j	
		<u>Colombarium</u>			
		- concession trentenaire	2 082,00 €	2 176,00 €	
		<u>Vacation de police pour opérations</u>	25,00 €	25,00 €	
		<u>Redevance de dispersion des cendres</u>	73,00 €	73,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Marchés d'approvisionnement	1- Marché de Sceaux séances mercredi et samedi matin	Redevance : Places couvertes, par place de 2 mètres de façade . 1ère table 2,69 € . 2ème table 3,17 € . 3ème table 4,08 € . 4ème table 5,40 € . 5ème table et suivantes 6,15 € . Caisson, placard, étagère (le ml) 1,20 € Places découvertes . le mètre linéaire de façade 1,91 € Place formant encoignure ou passage . supplément, par mètre linéaire de façade 1,20 € Commerçants non abonnés . supplément, par mètre linéaire de façade 0,55 € Droits de déchargement . véhicule ou remorque, l'unité 1,62 € Redevance animation (par séance et par commerçant) 2,27 €	2,69 € 3,17 € 4,08 € 5,40 € 6,15 € 1,20 € 1,91 € 1,20 € 0,55 € 1,62 € 2,27 €	2,81 € 3,31 € 4,26 € 5,64 € 6,43 € 1,25 € 2,00 € 1,25 € 0,57 € 1,69 € 2,37 €	Produit 2022 : 64 762,52 €
	2 - Marché de Sceaux : séances "bio" du dimanche matin	<u>Places couvertes, par place de 2 mètres de façade</u> . 1ère table 3,04 € . 2ème table 3,42 € . 3ème table 4,04 € . 4ème table 4,51 € . 5ème table et suivantes 5,13 € <u>Places découvertes</u> . le mètre linéaire de façade 1,33 € <u>Place formant encoignure ou passage</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 1,20 € <u>Commerçants non abonnés</u> . supplément, par mètre linéaire de façade 0,39 € <u>Droits de déchargement</u> . véhicule ou remorque, l'unité 1,13 € <u>Redevance animation</u> (par séance et par commerçant) 3,74 €	3,04 € 3,42 € 4,04 € 4,51 € 5,13 € 1,33 € 1,20 € 0,39 € 1,13 € 3,74 €	3,18 € 3,57 € 4,22 € 4,71 € 5,36 € 1,39 € 1,25 € 0,41 € 1,18 € 3,91 €	
Marché des créateurs proposé lors du Printemps des transitions		Tarif unique pour chaque stand de créateur comprenant : . le stand (3 mètres sur 3 mètres) . la mise à disposition de matériels (chaises, tables, grilles) . la mise à disposition d'un accès électrique si nécessaire . la vente sur le domaine public	-	10,00 €/jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		A compter du 1er octobre 2023	Appliqués en 2024	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange A	délibération du 5 octobre 2017	ZONE ORANGE A	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	Secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile, - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, le dimanche et les jours fériés de 9h à 13h, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives, - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement, - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures, à partir d'octobre 2023. Prise de ticket obligatoire, d'une durée légale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,60 €	0,60 €	
		30 mn	0,80 €	0,80 €	
		35 mn	0,90 €	0,90 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,00 €	1,00 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,70 €	1,70 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	1,90 €	1,90 €	
		90 mn	2,00 €	2,00 €	
		95 mn	2,10 €	2,10 €	
		100 mn	2,30 €	2,30 €	
		105 mn	2,50 €	2,50 €	
		110 mn	2,60 €	2,60 €	
		115 mn	2,70 €	2,70 €	
		120 mn	2,80 €	2,80 €	
		180 mn	35,00 €	35,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		A compter du 1er octobre 2023	Appliqués en 2024	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone orange B	Délibération du 27 novembre 2019	ZONE ORANGE B	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	20 minutes gratuites (1 fois par véhicule et par tranche de 6h00)	Secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements ne s'appliquent pas dans cette zone sauf l'abonnement pro soins à domicile - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée, - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 3 heures consécutives - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après inscription au point accueil stationnement - la gratuité de 20 mn s'applique toutes les 6 heures. Prise de ticket obligatoire, d'une durée égale ou en deçà de 20 minutes pour en bénéficier.
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,60 €	0,60 €	
		30 mn	0,80 €	0,80 €	
		35 mn	0,90 €	0,90 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,00 €	1,00 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,70 €	1,70 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	1,90 €	1,90 €	
		90 mn	2,00 €	2,00 €	
		95 mn	2,10 €	2,10 €	
		100 mn	2,30 €	2,30 €	
		105 mn	2,50 €	2,50 €	
		110 mn	2,60 €	2,60 €	
		115 mn	2,70 €	2,70 €	
		120 mn	2,80 €	2,80 €	
		180 mn	35,00 €	35,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs appliqués		Observations
	Nature et date d'institution		A compter du 1er octobre 2023	Appliqués en 2024	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE			Secteurs définis par arrêté du maire - les abonnements s'appliquent dans cette zone - le stationnement est payant du lundi au samedi de 9h à 19h, sauf jours fériés et mois d'août - la durée maximum de stationnement autorisée est fixée à 11h consécutives - 1h30 gratuite aux horodateurs pour les véhicules propres après l'inscription au point accueil stationnement
		5 mn	0,10 €	0,10 €	
		10 mn	0,20 €	0,20 €	
		15 mn	0,30 €	0,30 €	
		20 mn	0,40 €	0,40 €	
		25 mn	0,50 €	0,50 €	
		30 mn	0,70 €	0,70 €	
		35 mn	0,80 €	0,80 €	
		40 mn	0,90 €	0,90 €	
		45 mn	1,10 €	1,10 €	
		50 mn	1,20 €	1,20 €	
		55 mn	1,30 €	1,30 €	
		60 mn	1,40 €	1,40 €	
		65 mn	1,50 €	1,50 €	
		70 mn	1,60 €	1,60 €	
		75 mn	1,80 €	1,80 €	
		80 mn	1,90 €	1,90 €	
		85 mn	2,00 €	2,00 €	
		90 mn	2,20 €	2,20 €	
		95 mn	2,30 €	2,30 €	
		100 mn	2,40 €	2,40 €	
		105 mn	2,50 €	2,50 €	
		110 mn	2,60 €	2,60 €	
		115 mn	2,70 €	2,70 €	
		120 mn	2,80 €	2,80 €	
		128 mn	2,90 €	2,90 €	
		135 mn	3,00 €	3,00 €	
		143 mn	3,10 €	3,10 €	
		150 mn	3,20 €	3,20 €	
		158 mn	3,20 €	3,20 €	
		165 mn	3,30 €	3,30 €	
		173 mn	3,30 €	3,30 €	
		180 mn	3,40 €	3,40 €	
		188 mn	3,50 €	3,50 €	
		195 mn	3,60 €	3,60 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite de la page 8)			
		203 mn	3,70 €	3,70 €	
		210 mn	3,80 €	3,80 €	
		218 mn	3,90 €	3,90 €	
		225 mn	4,00 €	4,00 €	
		233 mn	4,10 €	4,10 €	
		240 mn	4,20 €	4,20 €	
		252 mn	4,30 €	4,30 €	
		264 mn	4,40 €	4,40 €	
		276 mn	4,50 €	4,50 €	
		288 mn	4,60 €	4,60 €	
		300 mn	4,70 €	4,70 €	
		312 mn	4,80 €	4,80 €	
		324 mn	4,90 €	4,90 €	
		336 mn	5,00 €	5,00 €	
		348 mn	5,10 €	5,10 €	
		360 mn	5,20 €	5,20 €	
		372 mn	5,30 €	5,30 €	
		384 mn	5,40 €	5,40 €	
		396 mn	5,50 €	5,50 €	
		408 mn	5,60 €	5,60 €	
		420 mn	5,70 €	5,70 €	
		432 mn	5,80 €	5,80 €	
		444 mn	5,90 €	5,90 €	
		456 mn	6,00 €	6,00 €	
		468 mn	6,10 €	6,10 €	
		480 mn	6,20 €	6,20 €	
		486 mn	6,30 €	6,30 €	
		492 mn	6,40 €	6,40 €	
		498 mn	6,50 €	6,50 €	
		504 mn	6,60 €	6,60 €	
		510 mn	6,70 €	6,70 €	
		516 mn	6,80 €	6,80 €	
		522 mn	6,90 €	6,90 €	
		528 mn	7,00 €	7,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Stationnement payant des véhicules sur voirie (horodateurs) - zone verte (suite)	Délibération du 5 octobre 2017	ZONE VERTE (suite de la page 9)			
		534 mn	7,10 €	7,10 €	
		540 mn	7,20 €	7,20 €	
		546 mn	7,30 €	7,30 €	
		552 mn	7,40 €	7,40 €	
		558 mn	7,50 €	7,50 €	
		564 mn	7,60 €	7,60 €	
		570 mn	7,70 €	7,70 €	
		576 mn	7,80 €	7,80 €	
		582 mn	7,90 €	7,90 €	
		588 mn	8,00 €	8,00 €	
		594 mn	8,10 €	8,10 €	
		600 mn	8,20 €	8,20 €	
		660 mn	35,00 €	35,00 €	
Forfait de post-stationnemnt (FPS)	Délibération du 5 octobre 2017		35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	35,00 € minoré à 28,00 € en cas de paiement dans les 72 heures	Le FPS remplace l'amende pénale de 1ère classe d'un montant de 17 € infligée pour défaut ou insuffisance de paiement du stationnement. L'automobiliste qui a fait le choix de ne pas s'acquitter de la redevance correspondant à la durée du stationnement est réputé avoir choisi le forfait
Stationnement résidents	Délibération du 24 juin 2015	. Abonnement accordé pour une durée de 12 mois de date à date	89,00 €	89,00 €	Produit 2022 : 76 928 € Stationnement en zone verte sur présentation de la carte grise du véhicule à l'adr sur Sceaux et un justificatif de domicile de sa résidence à Sceaux ; tarif par véhicule à une même adresse.
		. A partir du 3ème véhicule pour le même foyer Cette règle est appliquée uniquement sur l'abonnement annuel).	150,00 €	150,00 €	
		. Mensuel date à date	12,00 €	12,00 €	
Stationnement actifs	Délibération du 30 juin 2016	Tarif de date à date par an	300,00 €	300,00 €	Produit 2022 : 28 220 € Stationnement en zone verte du stationnement payant. Les bénéficiaires de ce tarif doivent exercer effectivement une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprenti, au moins à 50% de la durée légale de travail sur le territoire de Sceaux.
		Tarif de date à date par semaine	20,00 €	20,00 €	
		Tarif de date à date par mois	60,00 €	60,00 €	
		Tarif de date à date par semestre	180,00 €	180,00 €	
Abonnement Pro soin à domicile	Délibération 29 mars 2018	Professionnels de santé intervenant à domicile tels que médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, orthophoniste, pédicures-podologues	150,00 € par an	150,00 € par an	Produit 2022 : 3 170 € - abonnement en zone orange et verte, sans paiement supplémentaire - professionnels de santé situés en petite couronne ou à Paris et exerçant plus de 100 visites à domicile par an sur Sceaux - un seul abonnement par professionnel, par an, de date à date - tarif valable pour les professionnels remplaçants d'une durée supérieure ou égale à 4 semaines

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
			Appliqués en en 2023	Appliqués en 2024	
Emplacements réservés au stationnement	Nature et date d'institution Décision n° 2019-318	<u>Majoration des droits courants pour occupation du domaine public sur emplacements de stationnement payant</u> En zone verte de stationnement payant En zone orange de stationnement payant <u>Droits courants pour suppression d'emplacements de stationnement payant</u> En zone verte de stationnement payant En zone orange de stationnement payant . cyclomoteurs et caddies . vélos et cyclomoteurs électriques . station de location de VAE grand public	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 481,39 € par m²/an 124,39 € par m²/an 100 € / station / an	8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 8,00 € / emplacement / jour sauf dimanches, jours fériés et mois d'août 12,00 € / emplacement / jour du lundi au samedi, sauf jours fériés 4,80 €/emplacement/jour dim. et jours fériés (de 9 h à 13 h) 481,39 € par m²/an 124,39 € par m²/an 100 € / station / an	Cette majoration s'applique à toute occupation (dont : chantiers, occupations temporaires, tournages de films...), hors déménagements, sauf motif d'intérêt général Forfait, toute période entamée est due (durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2025 date de fin de la convention de délégation de service public) (durée calculée depuis la date de la suppression de l'emplacement jusqu'au 31-12-2025, date de fin de la convention de délégation de service public)
Emplacements matérialisés neutralisés en cas de tournages	décision n° 2023-82	<u>Prix par place, par jour, du lundi au dimanche, août compris</u> . En zone verte . En zone orange . En zone non payante	8,00 € 12,00 € 6,50 €	8,00 € 12,00 € 6,50 €	
Emplacements dédiés à la promotion d'une activité artisanale, de commerce ou de services scéenne ayant une façade commerciale sur la rue			57,85 €/jour sur une surface limitée à 30 m²	57,85 €/jour sur une surface limitée à 30 m²	
Places de parkings normalisées occupées ponctuellement par une activité commerciale ou de vente (hors véhicule dédié à la vente)			24,54 €/jour	24,54 €/jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Terrasses		Terrasse ouverte - tarif été du 1er avril au 30 septembre	40,05 € par m²/six mois	41,85 € par m²/six mois	
		Terrasse ouverte – tarif hiver du 1er octobre au 31 mars	20,05 € par m²/six mois	20,95 € par m²/six mois	
		Terrasse fermée	120,95 € par m²/an	126,39 € par m²/an	
Restaurant de l'équipement tennis		Occupation commerciale intérieure	40,05 € par m²/six mois	41,85 € par m²/six mois	
Toit-terrasse du restaurant de l'équipement tennis		Occupation commerciale extérieure	120,95 € par m²/an	126,39 € par m²/an	
Occupations du domaine public pour les soldes		. Solde d'hiver (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année pour la région Ile de France)	18,10 € / m²	18,91 € par m²/jour	
		. Solde d'été (6 semaines, en fonction des dates précises des soldes fixées chaque année pour la région Ile de France)	36,15 € / m²	37,78 € par m²/jour	
Étalages, appareillages, mobiliers		. étalage, appareillage occasionnel ou surface utilisée occasionnellement jusqu'à 12 jours superficie <5m	7,30 € par m²/jour	7,63 € par m²/jour	
		. étalage, appareillage saisonnier ou temporaire entre 1 et 4 mois	36,50 € par m²/mois	38,14 € par m²/mois	
		. étalage, appareillage permanent (durée supérieure à 4 mois)	118,75 € par m²/an	124,09 € par m²/an	
		. chevalets et panneaux d'informations posés sur le sol	409,15 € par m²/an	427,56 € par m²/an	
		. relais information/commerce	139,75 € par unité	146,04 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 2 m²	127,25 € par unité	132,98 € par unité	
		. mobilier d'une surface d'information de 8 m²	510,50 € par unité	533,47 € par unité	
		- Mobilier abribus de 2 m² de surface sur le domaine communal	128,50 € par unité	134,28 € par unité	
Kiosque des Blagis			43,10 € par m²/an	45,04 € par m²/an	
Véhicule servant à la vente		. de 0 à 58 jours d'occupation commerciale	26,70 € par jour	27,90 € par m²/jour	Tarif pour un emplacement normalisé V.L. tel que défini à l'article 12 du règlement du PLU (L= 5 m ; l =
		. jusqu'à 59 jours d'occupation commerciale	24,30 € par jour	25,39 € par m²/jour	
Bulles immobilières de vente			801,70 € par m²/an	837,78 € par m²/an	
Installation pour la collecte sélective des déchets		. implantation de logettes sur le domaine public	gratuit	gratuit	
Occupation commerciale de la voirie publique		> ou égal à 100 m² et < 300 m²	23,80 € par m²/an	24,87 € par m²/an	
Occupation du domaine public pour les associations à but non lucratif	décision n° 2023-134	. Sur une surface limitée à 10 m² pour une journée par semaine	gratuit	gratuit	
		. Au-delà de deux jours d'occupation	57,85 € par jour	60,45 € par jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Palissades ou clôtures		Palissade ou clôture en saillie sur le domaine public et sans dépôt de matériaux sur le domaine public	1,10 € par m²/jour	1,10 € par m²/jour	(toute période entamée est due)
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	gratuité	gratuité	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	0,011 € par m²/jour	0,011 € par m²/jour	
Emprise de chantier		Dépôt de matériaux ou emprise de chantier	5,12 €/ m²/semaine		Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, l =
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	gratuité	gratuité	
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	0,051 € par m²/semaine	0,051 € par m²/semaine	
Dépôts hors emprise du chantier		- containers, bennes, baraques de chantier, wc chimique de chantier ; . 1er jour	gratuit	gratuit	Toute période entamée est due - facturation mensuelle (d'une dimension définie conformément à l'art.12 du PLU soit L = 5 m, l = 2,53 m et H = 3 m maxi.
		. à partir du 2ème jour	16,73 €/ unité/jour	16,73 €/ unité/jour	
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement'.	gratuit	gratuit	Dépôt sur le domaine public (toute période entamée est due).
		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement '. 1er jour	gratuit	gratuit	
Installation d'une grue		. à partir du 2ème jour	0,17 €/ unité/jour	0,17 €/ unité/jour	
		par unité forfait montage + démontage	222,67 €	222,67 €	Tarif – à régler au montage
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement'.	gratuit	gratuit	
Echafaudage volant, éventail		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	2,23 €	2,23 €	
		pose d'échafaudage volant, éventail	6,11 € par ml/semaine	6,11 € par ml/semaine	Toute période entamée est due
		Si motif d'intérêt général pour service public accessible gratuitement'.	gratuité	gratuité	
Réalisation de travaux pour le compte des riverains, de tiers identifiables, des concessionnaires du domaine public ainsi que les travaux de remise en état de l'espace public à la suite de dégradation par des tiers		Si motif d'intérêt général pour service public non accessible gratuitement (dont travaux de la Ville ou du département)	0,06 € par ml/semaine	0,06 € par ml/semaine	
Toute occupation du domaine public sans droit constatée			tarif + 140,00 € de frais de dossier	tarif + 140,00 € de frais de dossier	Frais facturés à chaque occupation du domaine public, sans droit, constatée par un agent assermenté, sans préjudice des poursuites pénales
Ramassage et enlèvement des déchets de restauration rapide ou à emporter dans un rayon de 200 mètres autour de l'établissement			10,00 € / emballage	10,00 € / emballage	Ces frais s'appliquent au producteur du déchet ou de l'emballage (établissement de restauration rapide ou à emporter)
Dépôts non autorisés sur l'espace public		- forfait pour enlèvement d'un volume inférieur au mètre cube	140,00 €	140,00 €	
		- forfait pour enlèvement d'un volume supérieur ou égal à 1 mètre cube	500,00 €	500,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Ambulants, spectacles de marionnettes et cirques temporaires		Jusqu'à 50 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	48,60 €	50,79 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	73,00 €	76,29 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	73,00 €	76,29 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	97,25 €	101,63 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	97,25 €	101,63 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	121,60 €	127,07 €	
		Jusqu'à 100 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	73,00 €	76,29 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	97,25 €	101,63 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	97,25 €	101,63 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	121,60 €	127,07 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	121,60 €	127,07 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	145,90 €	152,47 €	
		de 100 à 200 places :			
		- 1 représentation			
		. jour de la semaine	97,25 €	101,63 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	121,60 €	127,07 €	
		- 2 représentations			
		. jour de la semaine	121,60 €	127,07 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	145,90 €	152,47 €	
		- 3 représentations			
		. jour de la semaine	145,90 €	152,47 €	
		. samedi, dimanche et jour férié	170,25 €	177,91 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Marché de Provence		- Stands linéaires . le mètre	140,70 €	147,05 €	Produit 2022 : 19 985,68 €
		- Stands linéaires + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre	166,95 €	174,45 €	
		- - Stand avec un angle ouvert . le mètre	176,40 €	184,35 €	
		- Stand avec deux angles ouvert ou deux linéaires . le mètre	205,80 €	215,05 €	
		- Stand avec un angle ouvert + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre	210,00 €	219,45 €	
		- Stand avec deux zones de vente + forfait point d'eau et nettoyage . le mètre de façade	250,95 €	262,25 €	
		Forfait pour un branchement électrique fourni par la Ville	75,60 €	79,00 €	
Tournages de film		Stationnement sur emplacement matérialisé pour véhicules techniques, matériel ou besoin du jeu :			Produit 2022 : 8 789,49 €
		- stationnement sur site appartenant à la Ville pour véhicules techniques, cantine et matériel	55,00 €	2,50 € par m²/jour	Modification du tarif pour prendre en compte la surface utilisée
		- stationnement par demi-journée	50 % du tarif	50% du tarif	
		- stationnement compris entre 19 h 00 et 9 h 00	gratuit	gratuit	
Manège		. Manège installé de manière permanente (durée > 100 jours par an)	1,77 € par jour	1,85 € par jour	
		. Manège installé de manière non-permanente (durée < 100 jours par an)	9,25 € par jour	9,67 € par jour	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Location des salles municipales		Ancienne Mairie <u>Salle 1</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) - soirée (20 h 00 à 23 h 00) - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) - associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) <u>Salle 2</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) - soirée (20 h 00 à 23 h 00) - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) - associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) <u>Salle du 1er étage (Salle 3)</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) - soirée (20 h 00 à 23 h 00) - par heure à compter de 23 h (toute heure commencée est due) - associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) - par heure à partir de 23 h 00 (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	267,33 € 295,99 € 196,01 € gratuit 196,01 € 563,32 €	279,92 € 309,93 € 205,24 € gratuit 205,24 € 589,86 €	
		Les Garages 20 rue des Imbergères <u>Salle 1 :</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) - soirée (20 h 00 à 23 h 00) - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) - associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h 00) - par heure à compter de 23 h 00 pour association scéenne (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) <u>Autres (salles 2, 3 et 4) :</u> - demi-journée (8 h 30 à 13 h 00 ou de 14 h 00 à 20 h 00) - soirée (20 h 00 à 23 h 00) - par heure à compter de 23 h 00 (toute heure commencée est due) - associations scéennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé (sauf complément à partir de 23 h) - par heure à compter de 23 h pour association scéenne (toute heure commencée est due) - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel)	267,34 € 295,99 € 198,16 € gratuit 200,64 € 563,32 € 200,64 € 222,31 € 145,37 € gratuit 145,37 € 422,94 €	279,93 € 309,93 € 207,50 € gratuit 210,09 € 589,85 € 210,09 € 232,78 € 152,22 € gratuit 152,22 € 442,86 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Mise à disposition des espaces sur autres sites pour loges		<u>Salle dont la superficie est supérieure à 40 m² :</u> - demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 265,00 € 280,00 € - soirée (20h00 à 23h00) 290,00 € 305,00 € - par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 195,00 € 205,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 555,00 € 580,00 € <u>Salle dont la superficie est inférieure à 40 m² :</u> - demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 200,00 € 210,00 € - soirée (20h00 à 23h00) 220,00 € 230,00 € - par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 145,00 € 155,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 420,00 € 440,00 € <u>Salle Erwin Guldner :</u> - demi-journée (8h30 à 13h00 ou de 14h00 à 20h00) 550,00 € 575,00 € - soirée (20h00 à 23h00) 550,00 € 575,00 € - par heure à compter de 23h00 (toute heure commencée est due) 200,00 € 210,00 € - location la journée (y compris le dimanche à titre exceptionnel) 1 000,00 € 1 050,00 €			
Mise à disposition des espaces de tournages (décor)		Tarif journalier (de 8h00 à 20h00, divisible par deux pour une demi-journée de 6h) par type de tournage et catégorie de décor : Films : <u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 390,00 € 410,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 530,00 € 555,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 650,00 € 680,00 € <u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 650,00 € 680,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 815,00 € 855,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 1 100,00 € 1 155,00 € <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens 1 400,00 € 1 470,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 1 900,00 € 1 990,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 2 100,00 € 2 200,00 € Fiction télévisuelle : <u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 300,00 € 315,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 360,00 € 380,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 450,00 € 475,00 € <u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 500,00 € 525,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 620,00 € 650,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 820,00 € 860,00 € <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens 1 000,00 € 1 050,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 1 250,00 € 1 310,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 1 600,00 € 1 680,00 €			Tout dépassement donnera lieu à facturation d'un supplément horaire égal au 12ème du tarif normalement appliqué. Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation ponctuelle d'un lieu, en l'absence de toute activité de production sauf si cette occupation gêne la circulation du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives. Si les salles sont utilisées pour accueillir les loges ou des zones de stockage, le tarif pratiqué est celui des locations de salles

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		Film publicitaire : <u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 360,00 € 380,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 440,00 € 460,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 580,00 € 610,00 € <u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 600,00 € 630,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 730,00 € 765,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 900,00 € 945,00 € <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens 1 250,00 € 1 310,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 1 500,00 € 1 575,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 1 700,00 € 1 785,00 € Court-métrage : Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...) 120,00 € 125,00 € Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs) 160,00 € 170,00 € Décor 3 : Hôtel de ville 350,00 € 370,00 € Clip : <u>Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 180,00 € 190,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 250,00 € 265,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 300,00 € 315,00 € <u>Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs)</u> Equipe de moins de 30 techniciens 300,00 € 315,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 400,00 € 420,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 480,00 € 505,00 € <u>Décor 3 : Hôtel de ville</u> Equipe de moins de 30 techniciens 700,00 € 735,00 € Equipe de 30 à 50 techniciens 850,00 € 890,00 € Equipe de plus de 50 techniciens 1 000,00 € 1 045,00 € Prise de vue publicitaire (photographie) Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...) 280,00 € 295,00 € Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs) 480,00 € 500,00 € Décor 3 : Hôtel de ville 1 000,00 € 1 050,00 € Etudiant en école de photo et reportages exonération			

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Mise à disposition des espaces de tournages (décor) - suite		Documentaire : Décor 1 : Extérieur (rue, cour, espace vert...) 50,00 € Décor 2 : Equipements municipaux (intérieurs ou extérieurs) 100,00 € Décor 3 : Hôtel de ville 175,00 € Film d'école et reportages Exonération Tournages d'une durée inférieure à 6 heures tarifs divisés par deux Tournages de nuit (de 19 h à 7 h), le dimanche et les jours fériés : . visites de repérage supérieures à deux sans tournage majoration de 25 % du tarif 547,10 € . périodes de montage et de démontage abattement de 50 % du tarif . 4ème tranche de 12 heures de tournage (activité de production) que ces tranches soient ou non consécutives et ce, dans un ou plusieurs monuments abattement de 15 % du tarif . en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition d'un mobilier non déjà présent dans la pièce, propriété du monument majoration de 20 % du tarif			
Location de matériel municipal		- verres à eau et jus de fruit par caisse de 36 9,46 € par jour - verres à vin par caisse de 36 9,17 € par jour - chaise plastique intérieur 1,42 € par jour - barrière mobile 7,36 € par jour - table et tréteaux 4,68 € par jour - vestiaire 1 cadre + 25 porte-manteaux 72,14 € par jour - tentes blanches 4mx4m 154,17 € par jour - tentes blanches 3mx2m 124,46 € par jour - tentes blanches 2mx2m 109,02 € par jour - refroidisseur réception 15,27 € par jour - sonorisation y compris montage et présence d'un technicien durant toute la manifestation 216,44 € /½ journée - grille d'exposition 36,07 €/mois - panneau affichage métallique 36,07 €/mois Plus-value pour utilisation : - V.L. break 25,03 €/heure - camionnette 33,84 €/heure - P.L. 57,39€/heure - associations scénennes à but non lucratif et manifestations à but désintéressé gratuité	9,89 € par jour 9,58 € par jour 1,48 € par jour 7,69 € par jour 4,89 € par jour 75,39 € par jour 161,11 € par jour 130,06 € par jour 113,93 € par jour 15,96 € par jour 227,26 € /½ journée 37,87 €/mois 37,87 €/mois 27,53 €/heure 37,22 €/heure 63,13 €/heure gratuité		

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Remplacement du matériel municipal		Remplacement du matériel municipal - Verre à jus eau et à jus de fruits - Verre à vin - Chaise plastique intérieur - Panneau affichage bois - Grille d'exposition - Grille d'affichage métallique - Sonorisation - Vidéoprojecteur - Tentes blanches 4mx4m - Tentes blanches 3mx2 - Tentes blanches 2mx2 - Vestiaires 25 porte-manteaux - Refroidisseur réception	2,26 € 3,39 € 142,12 € 166,04 € 345,80 € 345,80 € 1 541,75 € 1 253,19 € 1 099,08 € 169,22 € 404,72 €	2,36 € 3,54 € 148,52 € 173,51 € 361,36 € 361,36 € 1 611,13 € 1 309,58 € 1 148,54 € 176,83 € 422,94 €	
Tarifs de reprographie		- Copie N/B sur photocopieur - A4 - Copie N/B sur photocopieur - A3 - Copie N/B à partir de microfiches ou de microfilms - Numérisation et impression couleur sur papier A4 classique - Numérisation et impression couleur sur papier A3 classique - Numérisation, gravage et fourniture d'un cédérom - Reprographie ou numérisation d'un document par prestataire extérieur dont : numérisation ou reprographie d'un document hors format (format > A3) / tout document reproduit par un prestataire extérieur. - Numérisation sans fourniture d'un support (type CD) pour un dossier qui existe déjà au format numérique	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,75 € refacturation à l'identique du coût de reproduction, après acceptation du devis par le demandeur + cout du support (le cas échéant) gratuit	0,18 €/page 0,36 €/page 0,30 €/page 1,00 € 2,00 € 2,75 € refacturation à l'identique du coût de reproduction, après acceptation du devis par le demandeur + cout du support (le cas échéant) gratuit	Produits 2022 : 251,33 €
Mise à disposition de personnel			25,97 €/heure	25,97 €/heure	
Foire aux santons et crèches de Provence		- stand de 2 mètres linéaires - stand de 4 mètres linéaires - stand de 6 mètres linéaires - le mètre linéaire supplémentaire - complément de stand de 2 mètres, placé en angle - organismes ou associations à but non lucratif, à vocation caritative ou humanitaire, ayant une de leurs activités en relations avec les santons et les crèches	439,95 € 879,90 € 1 426,95 € 219,55 € 439,95 € exonération	459,75 € 919,50 € 1 491,16 € 229,43 € 459,75 € exonération	Produit 2022 : 21 354,56 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Badges d'accès zone piétonne ou parcs de stationnement mairie		- Badge d'accès perdu, détérioré ou non rendu	25,00 €	40,00 €	
		- Bip télécommande perdu, détérioré ou non rendu	35,00 €	60,00 €	
Badges d'accès bâtiments		- Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Badges de pointage concerto des établissements d'accueil Petite enfance		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Carte de fonctionnaires		Carte perdue ou détériorée ou non rendue	25,00 €	25,00 €	
Jardins familiaux		Location au m² à l'année	0,60 € m²/an	0,63 m²/an	
Ventes d'ouvrages et autres supports		Ouvrages publiés par la Ville : - « Le bal de Sceaux » - « L'Eglise Saint Jean Baptiste » - « Sceaux Bourg-la-Reine 150 ans de céramique » - « Si les Blagis m'étaient contés » - « Carnets du lycée Lakanal » - « Sceaux au fil du temps, au fil des jours » - « Sceaux au fil du temps, au fil des jours » Tarif librairies - « Sceaux et le « Grand Paris » » - « Les Scéens et la guerre d'Algérie » - « Les Scéens et la première guerre mondiale » - « Eglise Saint Jean-Baptiste de Sceaux Récit d'une restauration »	18,00 € 14,50 € 10,00 € 5,00 € 12,00 € 18,00 € 13,00 € 18,00 € 9,00 € 18,00 € 18,00 €	18,00 € 14,50 € 10,00 € 5,00 € 12,00 € 18,00 € 13,00 € 18,00 € 9,00 € 18,00 € 18,00 €	
		Livres et documentation - « Talents Scéens du XXème siècle » (Les Amis de Sceaux) - « Les fables de Florian » - « Histoire des rues de Sceaux » (Les Amis de Sceaux) - « Le domaine de sceaux » (Les Amis de Sceaux) - « Chronophotographie de Sceaux » (Les Amis de Sceaux) - Calendrier perpétuel, de Florence Arnaud - Carte de la forêt domaniale de Verrières - Catalogue d'exposition (Département des Hauts-de-Seine) - Code du cycliste - Livre 365 Une année dans la vie de Sceaux - Livre 365 jours au lycée Marie-Curie - Autres ouvrages ayant un tarif public fixé par l'éditeur	15,00 € 19,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 € 27,00 € 2,50 € 24,00 € 4,00 € 20,00 € 18,00 €	15,00 € 19,00 € 30,00 € 15,00 € 25,00 € 27,00 € 2,50 € 24,00 € 4,00 € 20,00 € 18,00 € Tarif fixé par l'éditeur	
			+ frais postaux si envoi par la Poste	+ frais postaux si envoi par la Poste	
			+ frais postaux si envoi par La Poste	+ frais postaux si envoi par La Poste	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		Cartes postales - Cartes postales avec enveloppe, formats classiques - Cartes postales avec enveloppe, grands formats - Cartes postales avec enveloppes, formats A5 - Cartes postales avec enveloppes, formats A5 Tarif commerçants - Cartes postales BMS création - Cartes de vœux avec enveloppe	1,50 € l'unité 2,00 € l'unité 3,00 € l'unité 1,00 € l'unité 4,00 € l'unité 2,00 € l'unité + frais postaux si envoi par La Poste	1,50 € l'unité 2,00 € l'unité 3,00 € l'unité 1,00 € l'unité 4,00 € l'unité 2,00 € l'unité + frais postaux si envoi par La Poste	
		DVD - Mémoires de femmes : le coffret (les 4 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de guerres : le coffret (les 6 DVD + 1 film bonus) - Mémoires de sages (les 4 DVD + 1 film bonus) - 1 DVD - 5 DVD - 10 DVD + frais postaux si envoi par La Poste	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	45,00 € 65,00 € 45,00 € 10,00 € 45,00 € 90,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	
		Sacs et t-shirts - Sac en coton petit modèle - Sac en coton grand modèle - Tee-shirt modèle femme - Tee-shirt modèle homme - Tee-shirt modèle fille - Tee-shirt modèle garçon + frais postaux si envoi par La Poste	6,00 € 9,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	9,00 € 15,00 € 20,00 € 20,00 € 15,00 € 15,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	
		Affiches, petits articles, souvenirs... - Mug - Magnet - Porte clef - Stylo - Crayon - Affiche A3 - Affiche 40x60cm - Affiches BMS création - Carnet de huit timbres postaux - Batterie externe de téléphone logotée « Ville de Sceaux » - Gobelet - Carnet de notes - Brassard réfléchissant - Autocollant Sceaux - Ecusson Véloscénie - Bouteille isotherme - Bougie « OYNA » format intermédiaire + frais postaux si envoi par La Poste	9,50 € 4,00 € 5,00 € 3,00 € 2,00 € 10,00 € 20,00 € 25,00 € 15,00 € 13,00 € 1,00 € 5,00 € 2,00 € 1,00 € 3,00 € 24,00 € 20,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	9,50 € 4,00 € 5,00 € 3,00 € 2,00 € 10,00 € 20,00 € 25,00 € 15,00 € 13,00 € 1,00 € 5,00 € 2,00 € 1,00 € 3,00 € 24,00 € 20,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Tarifs		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Ventes d'ouvrages et autres supports (suite)		Visites guidées - Visite guidée (hors Scéens) - Visite guidée plateforme ExploreParis (hors Scéens) - Scéens	6,00 € 5,00 € gratuit	6,00 € 5,00 € gratuit	
		Alimentaire - Pot de miel de Sceaux, 125 gr	5,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	5,00 € + frais postaux si envoi par La Poste	
La Manufacture, fablab fibres et textile		<u>Location machine</u> . 1 heure . demi-journée (9h-13h ou 14h-18h) . journée (9h-18h)	10,00 € 20,00 € 30,00 €	10,00 € 20,00 € 30,00 €	
		<u>Location « Manufacture »</u> . demi-journée . journée <u>Location bureau fermé/mois</u>	50,00 € 100,00 € 300,00 €	50,00 € 100,00 € 300,00 €	
Publicité Sceaux-mag		1 page 1/2 page 1/4 page 1/8 page 1/16 page	1 742,00 € 1 035,00 € 622,00 € 375,00 € 226,00 €	1 742,00 € 1 035,00 € 622,00 € 375,00 € 226,00 €	Produit 2022 : 18 370,60 € Tarifs HT soumis à TVA
		Remises 1/ remises sur le nombre de publications de 2 à 3 parutions de 4 à 6 parutions de 7 à 9 parutions 10 parutions ou plus 2/ remises sur le type d'annonceurs Commerçants et artisans scéens	5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur 7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur - 10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur	5 % du prix unitaire de base, arrondi à l'euro supérieur 7 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 10 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur 15 % du prix remisé précédent arrondi à l'euro supérieur Il sera facturé rétroactivement la différence entre le prix payé pour chaque parution du contrat et le prix 10 % du prix remisé arrondi à l'euro supérieur	

DESIGNATION	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date de l'application		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Etablissements d'accueil de petite enfance : - Multi accueil de l'avenue de la Gare - Multi accueil Charaire - Multi accueil de la rue du Docteur Roux * Maison des musiciens - Multi accueil Clef de sol - Multi accueil Clef de fa	délibération du 16 décembre 2004 + délibération du 27 juin 2019 * Accueil régulier * Accueil occasionnel * Accueil d'urgence	<u>Tarif horaire d'accueil</u> Revenus mensuels pris en compte (revenus annuels déclarés via le portail CAF divisés par 12) Révision du plancher au 01/01 en fonction des décisions communiquées par la CAF - plancher - plafond - Taux d'effort horaire en % des ressources mensuelles : selon le nombre d'enfant à charges" au sens des prestations familiales CAF " (formulation CAF) 1 enfant 2 enfants 3 enfants 4 à 7 enfants 8 enfants et plus <u>Formule de calcul du tarif horaire de la famille :</u> Revenus mensuels x taux d'effort horaire (en %)	Tarifs calculés par application de taux d'effort horaires fixés en fonction du barème de la CNAF 754,16 € 6 000,00 € 0,0619% 0,0516% 0,0413% 0,0310% 0,0206%	765,77 € 6 000,00 € 0,0619% 0,0516% 0,0413% 0,0310% 0,0206%	Produits 2022 : (participations familiales) : 975 032,98 € Ces seuils (plancher et plafond) évolueront selon des MAJ faites par la CAF Principe de la révision : Selon les conventions passées avec la CAF Application du taux d'effort immédiatement inférieur en cas d'enfant présentant un handicap à charge de la famille, présent ou non en structure petite enfance - participation familiale calculée sur 11 mois et facturée à terme échu - pas de rétroactivité ni de recalcul de la facture - toute modification est applicable à compter du 1er jour du mois suivant la demande

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2023	Appliqués au 01/01/2024	
Accueil péri-scolaire du matin (APM)	délibération 20 novembre 2008 +	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u>	3,95 €/séance	3,95 €/séance	<u>Produit 2022 :</u> 34 526,78 € Service ouvert le matin aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> . lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8 h30
	délibération 19 juin 2014 +		4,75 €/séance	4,75 €/séance	
	délibération 18 décembre 2014		Si QF ≤ 272,46 € : 19,53 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0200906 x QF + 14,056 Si QF = 1152,97 € : 37,22 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0229256 x QF + 10,787 Si QF > 1 628,43 € : 48,12 €	Si QF ≤ 272,46 € : 19,53 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0200906 x QF + 14,056 Si QF = 1152,97 € : 37,22 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0229256 x QF + 10,787 Si QF > 1 628,43 € : 48,12 €	
			57,73 €	57,73 €	
Pause méridienne	délibération 20 novembre 2008 -	Tarif unitaire Tarif incluant le repas, la surveillance et les activités <u>1 - Tarif Scéens :</u> <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> <u>Protocole d'accueil individualisé</u> <u>périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €	Si QF < ou égal 272,46 € : 0,75 €	<u>Produit 2022 :</u> 1 350 897,37 € Service ouvert le midi aux enfants des écoles maternelles et élémentaires <u>Accueil :</u> lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h30 à 13h30
	délibération du 18 décembre 2014		Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0071095 x QF - 1,187 Si QF > 1152,97 € : 7,01 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0043327 x QF + 2,014 Si QF > 1 628,43 € : 9,07 €	Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0071095 x QF - 1,187 Si QF > 1152,97 € : 7,01 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0043327 x QF + 2,014 Si QF > 1 628,43 € : 9,07 €	
			10,89 €	10,89 €	
			50 % du tarif calculé selon le quotient	50 % du tarif calculé selon le quotient	Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
			Appiqués au 01/01/2023	Appiqués au 01/01/2024	
Accueil péri-scolaire du soir maternel (APSM) Service ouvert le soir aux enfants des écoles maternelles	délibération du 18 décembre 2014 + délibération du 21 mai 2015	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) <u>1 - Tarif Scéens :</u> 5,47 €/séance <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 6,56 €/séance Tarif forfaitaire mensuel <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) Si QF ≤ 272,46 € : 22,31 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF = 1152,97 € : 43,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF > 1628,43 € : 55,66 € <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 66,79 € délibération du 15 décembre 2016 <u>3 - Pour tous :</u> Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille) 28,00 €	5,47 €/séance 6,56 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 22,31 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF = 1152,97 € : 43,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF > 1628,43 € : 55,66 € 66,79 € 28,00 €	5,47 €/séance 6,56 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 22,31 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF = 1152,97 € : 43,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0243041 x QF + 15,688 Si QF > 1628,43 € : 55,66 € 66,79 € 28,00 €	Produit 2022 : 150 348,77 € Service ouvert le soir aux enfants dans les écoles maternelles de 1 à 4 séances dans le mois Accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30 Le goûter est fourni par la Ville
Accueil péri-scolaire du soir élémentaire (APSE) Etudes dirigées Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires - Accueil du soir : ♦ de 16h30 à 18h30 - Etudes dirigées : ♦ de 16h30 à 17h00 goûter ♦ de 17h00 à 18h00 études dirigées - Etudes dirigées + Accueil du soir : ♦ de 16h30 à 17h00 goûter ♦ de 17h00 à 18h00 études dirigées ♦ de 18h00 à 18h30 accueil du soir	délibération du 21 mai 2015 + délibération du 18 décembre 2014 délibération du 15 décembre 2016	Tarif unitaire (4 séances maximum par mois) (études + garderie) 1 - Tarif Scéens : 3,51 €/séance 2 - Tarif extérieur non Scéens : 4,21 €/séance Tarif forfaitaire mensuel : <u>1 - Tarif Scéens :</u> (quel que soit le nombre de jours dans le mois, applicable à compter de 5 séances par mois) Si QF ≤ 272,46 € : 14,21 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0215784 x QF + 8,33 Si QF = 1152,97 € : 33,21 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,012241 x QF +19,096 si QF > 1 628,43 € : 39,03 € <u>2 - Tarif extérieur non Scéens :</u> 46,83 € 3 - Pour tous : Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille) 28,00 €	3,51 €/séance 4,21 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 14,21 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0215784 x QF + 8,33 Si QF = 1152,97 € : 33,21 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,012241 x QF +19,096 si QF > 1 628,43 € : 39,03 € 46,83 € 28,00 €	3,51 €/séance 4,21 €/séance Si QF ≤ 272,46 € : 14,21 € Si 272,47 € < QF ≤ 1 152,96 € : 0,0215784 x QF + 8,33 Si QF = 1152,97 € : 33,21 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1628,43 € : 0,012241 x QF +19,096 si QF > 1 628,43 € : 39,03 € 46,83 € 28,00 €	Produit 2022 : 188 886,24 € Service ouvert le soir aux enfants des écoles élémentaires de 1 à 4 séances dans le mois Accueil : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h30 à 18h30 Le goûter est fourni par les parents

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2023	Appliqués au 01/01/2024	
Présence non autorisée sur les accueils de loisirs (mercredis et vacances) pour les enfants non scéens	délibération 15 décembre 2016	Tarif applicable par séance : - à tout enfant en suspension de droit (Scéen/non Scéen) - aux enfants non scéens (par activité ALSH)	57,19 €	57,19 €	S'applique notamment aux activités ALSH (mercredis et vacances)
Espace relais du quartier Alsace-Bretagne	délibération 6/12/2012	Aide aux devoirs (par trimestre et par famille)	10,00 €	10,00 €	
	décision du 25/09/2020	Tarif par famille Stages réussite éducative durant les vacances scolaires	5,00 €	5,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2023	Appliqués au 01/01/2024	
Centre de loisirs mercredi / ALSH (période scolaire)	délibération du 20 novembre 2008 + délibération du 19 juin 2014	Tarif à la journée repas inclus (amplitude d'ouverture du centre : 11h00) Si réservation au plus tard le lundi qui précède la semaine considérée : Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais Possibilité d'annuler les réservations 10 jours avant la journée d'ALSH (de date à date) - dans ce cas, la journée ne sera pas facturée Pour les réservations demandées après ce délai <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,65 € Si QF = 272,46 € : 5,43 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249 Si QF = 1152,97 € : 15,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060 Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	Si QF < 272,46 € : 1,65 € Si QF = 272,46 € : 5,43 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249 Si QF = 1152,97 € : 15,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060 Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	Service ouvert les mercredis en période scolaire aux enfants scéens âgés de 3 ans à 12 ans inclus <u>Accueil</u> de 7h30 à 18h30 Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif Les enfants sont accueillis dans les locaux de leur groupe scolaire habituel Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis - En cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière. Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas Annulation des réservations en cas de transmission d'un certificat médical dans les 5 jours ouvrés
	délibération du 15 décembre 2016	Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	28,00 €	28,00 €	
Centre de loisirs / ALSH (pendant les vacances scolaires)	délibération 20 novembre 2008	Tarif à la journée repas inclus (amplitude d'ouverture du centre : 10h30) Si réservation au plus tard 15 jours avant le début de la période considérée Facturation selon le nombre de journées de présence effective et de réservations non annulées dans les délais. Possibilité d'annuler les réservations d'une façon générale 15 jours avant le début de la période considérée d'ALSH (dans ce cas, la journée ne sera pas facturée) - pour les réservations demandées après ce délai : <u>Protocole d'accueil individualisé périscolaire (PAIP) avec panier repas</u>	Si QF < 272,46 € : 1,65 € Si QF = 272,46 € : 5,43 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249 Si QF = 1152,97 € : 15,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060 Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	Si QF < 272,46 € : 1,65 € Si QF = 272,46 € : 5,43 € Si 272,47 € < QF ≤ 1152,96 € : 0,0116751 x QF + 2,249 Si QF = 1152,97 € : 15,71 € Si 1 152,98 € < QF ≤ 1 628,43 € : 0,0197493 x QF -7,060 Si QF > 1 628,43 € : 25,10 €	<u>Produit 2022 (repas inclus) : 202 332,78 €</u> Service ouvert pendant les vacances scolaires et journées de Pont aux enfants scéens âgés de 3 à 12 ans inclus <u>Accueil</u> lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h30 Le goûter est proposé par la Ville, sans incidence sur le tarif Les enfants non scéens ne peuvent pas être accueillis (en cas d'utilisation sans droit, la famille fera l'objet d'une facturation particulière) Tarification concernant l'accès des enfants allergiques, à ce service, lorsque la famille fournit le repas Annulation des réservations en cas de transmission d'un certificat médical dans les 5 jours ouvrés
	délibération du 15 décembre 2016	Majoration pour retard de récupération de l'enfant (par 1/2 heure et par famille)	28,00 €	28,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2023	Appliqués au 01/01/2024	
Classes transplantées	délibération du 15 mai 2003 + délibération du 2 mars 2017	Séjours <u>Tarifs scéens :</u> <u>Tarif extérieur non scéens :</u>	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,04793651 x QF + 1,9387) x prix coûtant du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: 80 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,04793651 x QF + 1,9387) x prix coûtant du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: 80 % du prix coûtant du séjour 100 % du prix coûtant du séjour	Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour
Séjours de vacances 6-17 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 14 décembre 1999	Séjours Frais d'annulation	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du prix coûtant du séjour 50,00 €	Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour
Mini-séjours en période de vacances scolaires 4-12 ans Pendant les congés scolaires	délibération du 18 décembre 2014	Séjours Frais d'annulation	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du prix coûtant du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 15 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,06268576 x QF -2,0793) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du prix coûtant du séjour 50,00 €	Produits 2022 : 9 438,52 € Le taux de participation des familles varie entre 15 % et 100 % du prix du séjour Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour
Mini-séjours jeunesse en période de vacances été pour les adolescents fréquentant les ateliers "la Rotonde" et "l'Espace Relais" Pendant les congés scolaires	décision du 8 juin 2021	Séjours Frais d'annulation	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 20 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,05899836 x QF +3,9253) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du tarif maximum du séjour	Si $QF \leq 272,46 \text{ €}$: = 20 % du prix coûtant du séjour Si $272,46 \text{ €} < QF \leq 1\,628,43 \text{ €}$: (0,05899836 x QF +3,9253) x prix du séjour/100 Si $QF > 1\,628,43 \text{ €}$: = 100 % du tarif maximum du séjour 50,00 €	Le taux de participation des familles varie entre 20 % et 100 % du tarif maximum du séjour fixé par décision Montant forfaitaire généré en cas d'annulation après la période de rétractation sur présentation d'un justificatif médical dans les 5 jours suivants la date de départ du séjour

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 01/01/2023	Appliqués au 01/01/2024	
Restaurant administratif	Repas Adulte	<u>Tarif A</u> déjeuner dans le cadre de leurs missions : - personnel du service Animation en poste dans les écoles et dans les accueils de loisirs - personnel de restauration scolaire et du restaurant administratif <u>Tarif B</u> - personnel enseignant (périodes scolaires uniquement) - Accompagnant d'élèves en situation de handicap <u>Tarif C</u> - personnel suivant une formation organisée par la Ville - stagiaires sans rémunération <u>Tarif D - Tarif repas invité</u> - invité - personnel permanent des associations suivantes : CSCB, MJC - personnel de la DGFIP (trésorerie et centre des impôts) - personnel enseignant hors période scolaire (mercredis / congés scolaires) <u>Tarif E</u> - employés de la commune et du CCAS catégorie A - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie A <u>Tarif F</u> - employés de la commune et du CCAS catégorie B - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie B <u>Tarif G</u> - employés de la commune et du CCAS catégorie C - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat catégorie C <u>Tarif H</u> - employés de la commune et du CCAS toutes catégories - personnel de Sceaux Bourg la Reine Habitat toutes catégories	gratuit " " " 5,05 € " gratuit " 6,27 € " " " " 3,90 € " 3,85 € " 3,79 € " - -	gratuit gratuit gratuit gratuit 5,28 € " gratuit " 9,07 € " " " " non reconduit non reconduit non reconduit non reconduit non reconduit non reconduit 3,80 € 3,80 €	Produit 2022 : 22 950,48 €

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Bibliothèque municipale	* Décret n° 88.697 du 09/05/88 à/c du 01/01/89	- Prêt d'imprimés, de phonogrammes et cédéroms (inscription annuelle) . adultes scéens . adultes non-scéens . jeunes (moins de 16 ans) . Pour les Scéens ou non-Scéens : demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	gratuit 18,00 € gratuit	gratuit 19,00 € gratuit	Produit 2022 : 7 432,35 €
	* Délibération du 03/07/75	- Prêt d'imprimés (inscription annuelle) . adultes . jeunes (moins de 16 ans) . demandeurs d'emploi, titulaires de minimas sociaux, étudiants, lycéens, collégiens	gratuit gratuit gratuit	gratuit gratuit gratuit	
	* Délibération du 28/09/81	- Photocopie . cartes 20 unités . cartes 50 unités	0,10 € l'unité 2,00 € 4,50 €	gratuit gratuit gratuit	
	* Délibération du 13/12/84	- Livre perdu : . pour livre disponible chez le fournisseur . pour livre épuisé et non réédité - Disque perdu : . pour disque disponible chez le fournisseur . carte informatique perdue	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	Dernier prix de vente + 10 % Dernier prix de vente actualisé + 100 % Dernier prix de vente + 10 % 1,00 €	
	* Délibération du 24/6/93	- Publications - Expositions - Affranchissement - Pénalités pour dépassement de durée de prêt	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	Prix de revient majoré de 50 % Tarifs en vigueur de la poste 0,5 €/mois/document tout mois commencé est dû	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	TARIFS		Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués au 4 janvier 2023	Appliqués du 10 janvier 2024	
Cinéma Trianon	délibération du 3/3/94	Tarif plein	7,00 €	7,00 €	Produit 2022 en HT : 238 990 €
		Tarif réduit			
		. + de 60 ans/retraités	6,00 €	6,00 €	Nouveauté 2024 : changement d'intitulé "+ de 60 ans" devient "retraité"
		. séances du mercredi	"	-	Nouveauté 2024 à supprimer - ne sera plus appliqué
		. demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA	"	"	sur présentation d'un justificatif
	délibération du 24/06/93	. familles nombreuses	"	"	sur présentation de la carte adéquate
	délibération du 13/05/09	. union des commerçants et artisans de Sceaux dans le cadre de ses opérations commerciales	"	"	
		. tarif appliqué pour l'achat de places à leurs adhérents par l'association des Amis du cinéma Trianon	"	"	
		. programmation hors-film (théâtre filmé) pour scolaires	"	"	
		Tarif jeune public			
		. -16 ans	4,00 €	4,00 €	
		Tarif jeunes et étudiants			
		. 16/25 ans	5,00 €	5,00 €	sur présentation d'un justificatif
		. Étudiants	5,00 €	5,00 €	sur présentation d'un justificatif
		Tarif abonné			
		. carte d'abonnement 6 séances	30,00 €	30,00 €	
		- soit prix de la place individuelle	5,00 €	5,00 €	prix unitaire utilisé pour la billetterie manuelle
		- frais pour établissement 1 ^{ère} carte d'abonnement	2,00 €	2,00 €	
		- carte d'abonnement perdue ou volée	2,00 €	2,00 €	
		Tarif spécial			
	à compter du 1/12/94	. personne en situation de handicap et accompagnant éventuel	4,00 €	4,00 €	
		Tarif groupe (à partir de 10 personnes) :			
		. scolaires (écoles, collèges, lycées)	2,70 €	3,00 €	
		. centres de loisirs (séances de l'après-midi)	2,70 €	3,00 €	
		. pass culture - part collective (de la classe de 4 ^{ème} à la Terminale)	2,70 €	3,00 €	
		. structures jeunesse 16/25 ans (clinique Dupré, Espace Relais, Rotonde, bureau des étudiants)	4,00 €	4,00 €	
	délibération du 29/06/2000	Dispositifs scolaires			
		École et Cinéma	2,50 €	2,50 €	
	décision n°2023-274 du 9 octobre 2023	Collège au cinéma	2,80 €	2,80 €	
		Lycéens et apprentis au cinéma	3,00 €	3,00 €	
		Opérations ponctuelles Ville			
		Tarif unique Semaine bleue et Festival Sociétés en transition(s)	6,00 €	6,00 €	
		Tarif unique jeune public pour opération en partenariat (MJC, CSCB...)	4,00 €	4,00 €	
		Tarif unique Noël des enfants	5,00 €	5,00 €	Lié aux exigences des distributeurs sur les séances privées de ce type
		Tarif unique tout public pour certaines opérations spéciales (double séance, séance + animation...)	4,00 €	4,00 €	
		Projection événementielle longue durée (film + collation)	10,00 €	10,00 €	
		Opérations nationales			
		Festival Télérama	4,00 €	4,00 €	Augmentation décidée par les organisateurs pour 2023
		Festival Télérama enfants	3,50 €	3,50 €	
		Printemps du cinéma	4,00 €	5,00 €	Augmentation décidée au niveau national pour 2023
		Fête du cinéma	4,00 €	5,00 €	Augmentation décidée au niveau national pour 2023
		Exonérés			
		Accompagnateurs scolaires et centres de loisirs	0,00 €	0,00 €	
		Invitations Ville pour les événements, Nouveaux Scéens, Bacheliers, Petits champions de la lecture...	0,00 €	0,00 €	
		Invitations distributeurs	0,00 €	0,00 €	
		Places Cultures du cœur 92	0,00 €	0,00 €	
		Geste commercial si problème technique pendant la projection et impossibilité de rembourser	0,00 €	0,00 €	

Désignation	Décision	Nature de la prestation			Observations
	Nature et date d'institution		Tarifs appliqués à compter du 1er-09-2022		
Salle de musculation	Délibération 18/05/06	Tarif annuel d'inscription 1 - <u>Pour les Scéens</u> : - 11 mois - 10 mois Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée du montant suivant par mois. Tout mois commencé est dû. - réduction de 50 %, sur justificatif, aux Scéens étudiants, lycéens, chômeurs ou bénéficiaires du RSA, - 11 mois - 10 mois - réduction de 25 % aux adhérents de clubs sportifs de la Ville. - 11 mois - 10 mois Les réductions sont applicables sur présentation d'un justificatif à l'inscription. Si le justificatif est fourni après l'inscription, la prise en compte se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité 2 - <u>Pour les non Scéens</u> : - 11 mois - 10 mois Pour toute inscription intervenant au cours de l'année et courant jusqu'en juin ou juillet, la cotisation est diminuée du montant suivant par mois. Tout mois commencé est dû. 3 - <u>Dispositions générales</u> Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi et/ou le vendredi pour la durée de Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée minimale de 10 mois ou maximale de 11 mois (juillet inclus). Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin. Aucune inscription ne sera effectuée pour un seul mois, aussi les personnes désirant s'inscrire début juin s'engagent obligatoirement jusqu'à fin juillet. Seules les personnes inscrites au cours de l'année peuvent fréquenter la salle durant le mois de juillet.	352,00 € 320,00 € 32,00 € 176,00 € 160,00 € 264,00 € 240,00 €	Fermeture pour travaux de rénovation à compter du 1er juillet 2023	
		Les demandes de remboursement des activités sportives sont accordées en cas de déménagement hors des villes du territoire Vallée Sud – Grand Paris et sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée. Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée.	390,50 € 355,00 € 35,50 €		

Désignation	Décision	Nature de la prestation			Observations
	Nature et date d'institution		Appliqués en 2023	Appliqués en 2024	
Stages multisports pour les enfants de 8 à 12 ans pendant les vacances scolaires Stage d'une semaine à chaque période de vacances scolaires	délibération du 18 décembre 2014	<u>Tarif journalier (avec obligation de s'inscrire pour l'intégralité de la période)</u> - enfants scéens Inscription et facturation sur l'intégralité de la semaine de stage. - enfants non scéens	Si $QF \leq \text{à } 272,46 \text{ €} : 6,69 \text{ €}$ Si $272,46 \text{ €} \leq QF < 1\,628,43 \text{ €} : 0,0100223 \times QF + 3,9593117$ Si $QF \geq 1\,628,43 \text{ €} : 20,28 \text{ €}$ 22,49 € (tarif forfaitaire)	Si $QF \leq \text{à } 272,46 \text{ €} : 6,69 \text{ €}$ Si $272,46 \text{ €} \leq QF < 1\,628,43 \text{ €} : 0,0100223 \times QF + 3,9593117$ Si $QF \geq 1\,628,43 \text{ €} : 20,28 \text{ €}$ 22,49 € (tarif forfaitaire)	Les inscriptions se font par semaine complète selon le quotient familial Cours encadrés par des éducateurs sportifs avec la participation d'associations sportives - non facturation de la journée accordée exclusivement sur présentation d'un certificat médical avant la fin du stage, - inscription / desinscription jusqu'à 8 jours avant le début du stage, - toute désinscription faite hors délai donne lieu à facturation. Harmonisation du QF plancher et plafond avec le reste des prestations
Cross	délibération du 18 décembre 2014	<u>Tarif des courses</u> - Course de 5 km Inscriptions et paiement en ligne Inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) . Étudiant Inscriptions et paiement en ligne Inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) - Course de 10 km Inscriptions et paiement en ligne Inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) . Étudiant Inscriptions et paiement en ligne Inscriptions et paiement en mairie (par chèque uniquement) Représentants des villes jumelles <u>Autres courses</u> - courses des enfants et jeunes - foulée pour tous - marche nordique de 5 km	7,00 € - - 5,00 € - - - 10,00 € - - 8,00 € - - - - gratuit gratuit gratuit	- 9,00 € 10,00 € - 7,00 € 8,00 € - 12,00 € 13,00 € - 10,00 € 11,00 € gratuit gratuit gratuit gratuit	

Désignation	Décision	Nature de la prestation	Appliqués au 01/09/2022	Appliqués à compter du 01/09/2023	Observations
	Nature et date d'institution				
Installations sportives	Décision 2023-206 du 18/07/2023 actualisant les tarifs au 1er/09/23	. Salles omnisports du site sportif et de loisirs des Blagis, du Centre et des Clos Saint-Marcel	18,80 € de l'heure	19,80 € de l'heure	
		. Grande salle du Petit Chambord	15,30 € de l'heure	16,10 € de l'heure	
		. Dojo gymnase du Centre et des Clos Saint Marcel	15,30 € de l'heure	16,10 € de l'heure	
		. Salle de gymnastique du gymnase du Centre	16,80 € de l'heure	17,70 € de l'heure	
		. Salle de musculation et de cardio-training de la halle des Blagis : mise à disposition auprès des établissements scolaires et leurs associations sportives, en accès partagé, hors vacances scolaires	18,80 € de l'heure	Fermeture pour travaux de rénovation	
		Mise à disposition auprès des associations sportives scéennes	gratuit	gratuit	
Courts de tennis des Clos Saint-Marcel – terrains extérieurs	Décision 2023-206 du 18/07/2023 actualisant les tarifs au 1er/09/23	Etablissements scolaire	6,10 € de l'heure	6,10 € de l'heure	
		Usagers scéens suivants : familles nombreuses, jeunes de moins de 18 ans, lycéens et étudiants	6,10 € de l'heure	6,10 € de l'heure	
		Autre public	9,20 € de l'heure	9,20 € de l'heure	
Cours collectifs de gymnastique		. Scéens	-	250,00 €	Durée de 10 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 25,00 € par mois. Tout mois commencé est dû.
		. Scéens étudiants, lycéens, chômeurs, RSA	-	125,00 €	Durée de 10 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 12,50 € par mois. Tout mois commencé est dû.
		. Non-Scéens	-	300,00 €	Durée de 10 mois. Pour toute inscription intervenant au cours de l'année, la cotisation est diminuée de 30,00 € par mois. Tout mois commencé est dû.
		Ces tarifs donnent droit à une séance de gymnastique le mercredi et/ou le vendredi pour la durée de l'abonnement			
		Toute inscription s'effectue pour la saison sportive. Les inscriptions commencent à compter du mois de septembre pour une durée maximale de 10 mois.			
		Cependant, des inscriptions sont possibles tout au long de la saison sportive dans la limite des places disponibles et engagent le pratiquant jusqu'au 30 juin.			
		Les demandes de remboursement des activités sportives sont accordées en cas de déménagement hors des villes du territoire Vallée Sud-Grand Paris et sur présentation obligatoire d'un justificatif. La prise en compte de la cessation de l'activité se fera à compter du mois M+1 de la réception du justificatif. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée.			
		Les remboursements sont également possibles en cas de maladie justifiant l'incapacité de la pratique sportive durant plus d'un mois et sur présentation obligatoire d'un certificat médical. Le justificatif doit être fourni au moment de l'arrêt médical. Le cachet d'enregistrement du service Courrier de la mairie fait foi pour un courrier reçu par la poste ou déposé en mairie, la date de réception du courriel fait foi pour un envoi par courriel. Aucune rétroactivité ne sera accordée.			

Désignation	Décision Nature et date d'institution	Nature de la prestation	Modalités de calcul résultant de la délibération du 27 novembre 2019	Pièces justificatives	Observations
Rappel des règles de calcul du quotient familial définies par délibération du conseil municipal du 27 novembre 2019	délib. 27 nov. 2019 décision n° 2023-224	Prestations appliquant le QF : - Accueil péri-scolaire du matin - Pause méridienne - Accueil péri-scolaire soir maternel - Accueil péri-scolaire soir Elémentaire - ALSH mercredi - ALSH vacances - Classes transplantées - Séjours de vacances (enfants / adolescents) - Mini-séjours - Stages multi-sports Allocations et aides communales basées sur le QF : - Allocation communale d'aide à la famille (ACAF) - Coupons enfants	Le calcul du QF s'effectue comme suit : + total des revenus imposables (année N-2), hors prestations ALD (affectation de longue durée) + pensions et bourses reçues ou versées N-2 - impôt payé sur le revenu N-2 ----- somme divisée par 12 mois. + revenu solidarité active (RSA) de l'année N + Versements de la CAF (dont allocations familiales, PAJE, APL, CLCA, ASF), hors versements liés au handicap de l'année N ----- Total des ressources mensuelles de l'année N divisé par le nombre de parts. Nombre de parts le jour du calcul : - foyer : 1 part - adulte du foyer : 1/2 part chacun - enfants 1 et 2 : 1 part chacun - enfants 3 et suivants : 1,5 parts chacun (enfant = enfant fiscalement à charge). - personne handicapée : +1/2 part ----- Le QF vaut pour une année civile. A titre exceptionnel et après étude, le QF peut-être calculé pour 3 mois pour les situations familiales évolutives dont : - changement de centre CAF (caisse allocation familiale) - personne sans emploi. ----- Les factures des prestations périscolaires, extra-scolaires et petite enfance sont émises sur la base des pointages (manuels ou automatisés) et qu'elles peuvent faire l'objet d'une révision si la famille a été facturée à tort (erreur de pointage) ou sur présentation d'un certificat médical dans les délais (5 jours à compter du premier jour d'absence) ----- titre exceptionnel, un QF 3 mois peut être calculé pour les situation familiales évolutives (dont : changement de centre de caisse d'allocations familiales, personne venant de perdre son emploi, personne arrivant de l'étranger). Dans ce cas, le QF 3 mois est calculé sur la base des ressources de l'année en cours, sur présentation d'au moins un bulletin de salaire (ou équivalent) ----- Dans le cadre du dispositif de gestion sociale des impayés (familles ayant des dettes au Trésor public pour un montant cumulé supérieur à 300 € ou au moins trois titres de recettes impayés sur les douze derniers mois, tels qu'ils ressortent de l'état des restes à réaliser produit par le Trésor public) ou d'une situation médicale particulière dûment justifiée, la situation exceptionnelle de la famille pourra faire l'objet d'une étude et d'un recalcul dérogatoire du quotient familial permettant d'ajuster le quotient familial à la situation actuelle de la famille et de réviser les factures et les titres de recettes.	* deux justificatifs de domicile : <u>justificatif 1</u> : la facture EDF <u>justificatif 2</u> : - <u>pour les locataires</u> : une quittance de loyer de moins de 3 mois - <u>pour les propriétaires</u> : le dernier avis de relevé de charge de copropriété ou une facture d'eau de moins de trois mois ; * « l'avis d'imposition primitif » ou « l'avis de non-imposition primitif » 2023 (relatif aux revenus de l'année 2022) de toutes les personnes vivant au foyer ; * l'attestation de paiement de la Caisse d'allocations familiales de moins de trois mois avec l'adresse de la résidence sur Sceaux, mentionnant les enfants et le montant des prestations ; * le dernier bulletin de salaire de toutes les personnes vivant au foyer ; * la carte d'invalidité : les personnes handicapées bénéficient en effet d'une demi-part supplémentaire le cas échéant	